

AGEN, EXEMPLAIRE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Le « Grenelle de l'Environnement » a mis en évidence la nécessité pour chacun de nous de prendre la mesure des enjeux à venir : nul ne peut ignorer les changements profonds qui vont intervenir dans notre art de vivre, nos modes de transports, de consommation, dans notre vie quotidienne.

Plutôt que de subir, contraints et forcés, ces nouvelles perspectives incontournables, nous affirmons notre volonté d'intégrer pleinement la nouvelle donne au cœur de l'action municipale. Agir plutôt que subir, c'est faire en sorte qu'Agen se place résolument, comme le disait le Général de Gaulle, à « l'avant-garde de l'inévitable ».

L'étude de l'AIRAQ (Agence de mesure de la qualité de l'air en Aquitaine) l'a récemment rappelé sans ménagement : en ce qui concerne la qualité de l'air que nous respirons, Agen est la ville la plus polluée d'Aquitaine.

L'omniprésence de la voiture en cœur de ville, la quasi-absence de modes de transports doux, l'absence de politiques publiques efficaces en matière d'économies d'énergies, un urbanisme anarchique, un contournement routier en retard et incomplet : tous ces éléments, en contribuant à la dégradation de notre art de vivre, portent en réalité atteinte à l'attractivité de notre ville. C'est pourquoi nous voulons faire du développement durable d'Agen une priorité de notre action.

Une action ambitieuse doit d'abord être menée en matière de déplacements urbains.



ENGAGEMENT N° 22 : LA VILLE SOUHAITE METTRE EN PLACE DES PARKINGS DE PERIPHERIE QUI, ASSOCIES A UN RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS RENOVE (NAVETTES), PERMETTRONT DE LIMITER L'ENTREE DANS L'AGGLOMERATION DES VEHICULES. PAR EXEMPLE, L'UTILISATION DU PARKING DU PARC DES EXPOSITIONS, HORS MANIFESTATIONS, REPRESENTE UN POTENTIEL DE PLUS DE 1000 PLACES DE STATIONNEMENT. IL PEUT FACILEMENT ETRE RELIE AU CENTRE-VILLE PAR UN RESEAU DE NAVETTES PERFORMANT. DE LA MEME MANIERE, ON POURRAIT MOBILISER LE MIN OU LE MARCHE AUX BESTIAUX.



ENGAGEMENT N° 23 : LES BUS URBAINS DOIVENT ETRE PLUS RAPIDES QUE LA VOITURE EN CŒUR DE VILLE : LE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU) SERA ACHEVE ET LEUR DONNERA LA

PRIORITE EN CŒUR DE VILLE (COULOIRS RESERVES MIXTE BUS-VELOS)



ENGAGEMENT N° 24 : LA CIRCULATION DES VELOS SERA FACILITEE, UN ACCENT PARTICULIER ETANT MIS SUR LE DEVELOPPEMENT, LA CONTINUTE DES PISTES CYCLABLES AU NIVEAU DE L'AGGLOMERATION ET LEUR SECURISATION.



ENGAGEMENT N° 25 : LA BEAUREGARD-RD 813 SERA ACHEVEE DURANT LE MANDAT. LE CONTOURNEMENT PAR L'OUEST (PONT DE CAMELAT ET ROCADE OUEST CAMELAT/BRAX/ROQUEFORT/ESTILLAC) SERA MIS SUR LES RAILS.

Nous devons avoir un objectif ambitieux d'économies d'énergies dans l'habitat à l'échelle de l'agglomération qui permettra à la fois une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une diminution des charges de chauffage pesant sur les familles.



ENGAGEMENT N° 26 : NOUS CREERONS UN REGIME DE SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES, DESTINE A FAIRE EN SORTE QUE BAILLEURS SOCIAUX ET PROPRIETAIRES PRIVES ATTEIGNENT AU PLUS VITE LES OBJECTIFS NATIONAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT. LA CREATION A AGEN D'UNE AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) SERA RECHERCHEE EN LIAISON AVEC LE CONSEIL GENERAL.

Le défi environnemental des années à venir touche tous les aspects de la vie publique et doit nous engager durablement au moment de préparer l'Agen des années 2020.



ENGAGEMENT N° 27 : REHABILITER LE BARRAGE DE BEAUREGARD POUR REALIMENTER LA GARONNE, GARANTIR LA RESERVE EN EAU POTABLE, STABILISER LES NAPPES, PRESERVER L'ECOSYSTEME ET LIMITER L'EROSION DES BERGES DE GARONNE.



ENGAGEMENT N° 28 : RECONCILIER L'ECONOMIE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE, PAR LA CREATION DE ZONES INDUSTRIELLES DE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET LA REDUCTION DES EMISSIONS POLLUANTES DES ENTREPRISES EXISTANTES.



ENGAGEMENT N° 29 : CONSTITUER UN « AGENDA 21 » COMMUNAUTAIRE, INCLUANT ET FEDERANT LES INITIATIVES COMMUNALES DEJA ENGAGEES.



ENGAGEMENT N° 30 : ADAPTER LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES AUX CONTRAINTES DE CENTRE-VILLE ET FAVORISER LE TRI EN MILIEU URBAIN.



ENGAGEMENT N° 31 : OBTENIR DURANT LE MANDAT LA MODERNISATION COMPLETE DE L'USINE D'INCINERATION (SOGAD AU PASSAGE) EN VUE D'UNE BAISSSE SIGNIFICATIVE DE TOUTS LES

DECHETS ULTIMES ET REJETS DANS L'AIR ET DANS L'EAU DE CETTE INSTALLATION.



ENGAGEMENT N° 32 : CREATION D'UN SCHEMA D'AGGLOMERATION DES ESPACES VERTS PUBLICS, INCLUANT LES AMENAGEMENTS EN ZONES DE LOISIRS DU PLATEAU DE L'ERMITAGE, DU LAC DE PASSELIGNE, DU COTEAU DE MONBRAN ET DE LA ZONE ARMANDIE-RABAL

L'amélioration de la qualité de l'air que nous respirons et du cadre de vie est aussi un enjeu majeur pour le centre-ville, soumis à une pression croissante des voitures, au point de lui faire perdre une part de son attractivité et de la qualité de vie de ses habitants et de ses usagers.

Or, le cœur de ville est une zone de petite taille, de moins de 500 mètres de rayon. Notre objectif est donc de favoriser l'accès à la périphérie immédiate du centre-ville et, à l'intérieur de cette zone, d'afficher clairement la priorité qui sera donnée aux transports doux et à la circulation des piétons et des deux-roues.



ENGAGEMENT N° 33 : CREATION DURANT LE MANDAT DE 800 PLACES DE PARKINGS EN PERIPHERIE IMMEDIATE DU CŒUR DE VILLE (GARE + PLACE DU PIN) ET REAMENAGEMENT DU STATIONNEMENT AU GRAVIER



ENGAGEMENT N° 34 : CONCERTATION ET ETUDE DE FAISABILITE QUANT A L'AMENAGEMENT D'UN CŒUR DE VILLE PIETON A FORTE ATTRACTIVITE ET HAUTE QUALITE URBAINE (1ERE TRANCHE : PLACE DES LAITIERS / 4 BOULEVARDS).



ENGAGEMENT N° 35 : CONCERTATION ET ETUDE DE FAISABILITE SUR LA MISE EN SENS UNIQUE (1 VOIE AUTO / 1 VOIE BUS-VELOS JASMIN -> LAITIERS & PIN -> 4 BDS POUR LE BD DE LA REPUBLIQUE) (4 BDS -> GARE ET 4 BDS -> JAYAN POUR LE BOULEVARD CARNOT).



ENGAGEMENT N° 36 : MISE EN PLACE DE NAVETTES RAPIDES PARKINGS / CENTRE-VILLE.



ENGAGEMENT N° 37 : AMELIORATION DU MOBILIER URBAIN (BANCS PUBLICS, CORBEILLES, PARKINGS VELOS). UNE FORMULE DE TYPE « VELIB » (LOCATION DE VELOS), ASSOCIEE AUX PARKINGS DE PERIPHERIE (PARC DES EXPOS, MIN, MARCHE AUX BESTIAUX) SERA MISE A L'ETUDE AU NIVEAU DE L'AGGLOMERATION.



ENGAGEMENT N° 38 : AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, DES INITIATIVES SERONT PRISES POUR FAVORISER LE « PEDIBUS » (RAMASSAGE SCOLAIRE A PIED AVEC LES PARENTS D'ELEVES)

En cœur de ville, l'importance des logements vacants et vétustes (10 % du parc) nécessite qu'une action spécifique soit menée, associant modernisation des installations de chauffage et de sanitaire, et l'isolation des logements.



ENGAGEMENT N° 39 : MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) SUR L'ENSEMBLE DU CŒUR DE VILLE DONT LE THEME SERAIT LES ECONOMIQUES D'ENERGIES (ISOLATION, CHAUFFAGE, ETC...). UNE TELLE OPAH PERMETTRA NOTAMMENT AUX PROPRIETAIRES PRIVES DE BENEFICIER DE SUBVENTIONS DE L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT.

Agen, ville durable, c'est aussi une ville qui œuvre au quotidien à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.



ENGAGEMENT N° 40 : UN PARCOURS SANTE AINSI QU'UNE PISTE CYCLABLE DE LOISIRS SERONT REALISES LE LONG DES BERGES DE LA GARONNE. L'ACCORD DE L'ÉTAT, GESTIONNAIRE DE LA VOIE SUR BERGE, SERA SOLICITE EN VUE D'OBTENIR LA FERMETURE DOMINICALE, AUX BEAUX JOURS, DE LA CIRCULATION SUR LA VOIE SUR BERGE.



ENGAGEMENT N° 41 : UNE CELLULE D'INTERVENTION RAPIDE, DOTE E D'UN NUMERO VERT, SERA MISE EN PLACE POUR LES PETITS TRAVAUX SUR LES ESPACES PUBLICS.



ENGAGEMENT N° 42 : LA PROPRETE, LA TRANQUILLITE ET LA SECURITE DES ESPACES PUBLICS FERONT L'OBJET D'UNE ACTION MUNICIPALE PLUS ENERGIQUE. LA POLICE MUNICIPALE EN FERA UN DE SES OBJECTIFS PRIORITAIRES.

Combien d'arbres plantés en 7 ans dans la ville ? La place du végétal est pourtant une attente majeure qui contribue aussi au développement durable.



ENGAGEMENT N° 43 : CHAQUE REAMENAGEMENT DE RUE OU DE PLACE FERA L'OBJET D'UNE REFLEXION SPECIFIQUE POUR REINSTALLER DES ARBRES D'ALIGNEMENT DANS LA VILLE. L'OUVERTURE AU PUBLIC DE NOUVEAUX ESPACES VERTS OU D'ESPACES VERTS EXISTANTS SERA SYSTEMATIQUEMENT MISE A L'ETUDE (PREFECTURE, PALISSY, ...)

Au niveau des quartiers :

La refonte du système des transports publics doit inclure la problématique spécifique de la desserte des quartiers.



ENGAGEMENT N° 44 : POUR CHAQUE LIGNE DE BUS CREEE OU REAMENAGEE, LA MISE EN PLACE DE PARKINGS SERA ETUDIEE.

L'action municipale en matière d'économies d'énergies dans l'habitat sera particulièrement sensible dans les quartiers de logements sociaux.



ENGAGEMENT N° 45 : AGEN HABITAT METTRA EN ŒUVRE UN PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE DES LOGEMENTS, AVEC MISE EN PLACE DE SYSTEMES ALTERNATIFS DE CHAUFFAGE (CAPTEURS SOLAIRES, CO-GENERATION, TOITS TERRASSES) VISANT A REDUIRE DE 15% LES CHARGES DE CHAUFFAGE DES OCCUPANTS.

Agen ville durable, c'est enfin une stratégie de sensibilisation aux enjeux environnementaux à partir de nos quartiers.



ENGAGEMENT N° 46 : DE NOUVEAUX JARDINS FAMILIAUX SERONT CREEES DE NOUVEAUX ESPACES VERTS AMENAGES A PROXIMITE DES QUARTIERS LES PLUS DENSES.



ENGAGEMENT N° 47 : UNE CONVENTION SERA SIGNEE AVEC LES PROFESSIONNELS DE L'HOTELLERIE-RESTAURATION POUR PERMETTRE L'ACCES AUX TOILETTES DU PUBLIC.



ENGAGEMENT N° 48 : DES ACTIONS DE PROMOTION DE L'ECO-CITOYENNETE SERONT MISES EN ŒUVRE DANS LES QUARTIERS.